



Construction maison individuelle

Par **fredvcf**, le **08/05/2009** à **09:31**

Bonjour,

nous avons bloqué les 5% lors de la réception de notre maison en octobre 2007 Pendant plus d'un an nous avons demandé au constructeur de refaire les travaux mis en réserve ils ont refusé jusqu'à ce que nous prenions un avocat. A ce jour les travaux ne sont pas faits mais cette fois ils attendent les disponibilités des artisans.

Nous voudrions savoir si une fois les travaux réalisés nous devons leur reverser les 5% ou si nous devons les garder du fait que la garantie de 1an de parfait achèvement est dépassée.

Merci de votre réponse